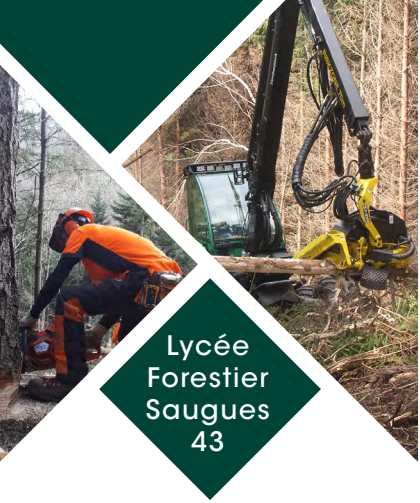

BAC

Baccalauréat Professionnel
Forêt

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Bac Pro est un diplôme de la formation Niveau 4 qui ouvre la possibilité d'une poursuite d'étude en BTSA. Il permet d'entrer dans la vie active pour des emplois dans le secteur de la sylviculture et l'exploitation forestière.
Il donne la capacité professionnelle pour pouvoir s'installer en tant qu'entrepreneur de travaux forestiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Entrée en 2nde Professionnelle NJPF** (Nature/Jardin/Paysage/Forêt) après une classe de 3°.
- Poursuite d'études en 1ère et Terminale Bac Pro «FORÊT».

3ème collège → **2nde Professionnelle** NJPF → **Première** FORÊT → **Terminale** FORÊT

2nde générale CAP* ou CAPA → **Première** FORÊT → **Terminale** FORÊT

** relevant d'un secteur professionnel en rapport avec la finalité de ce bac professionnel.*

BONNEFONT Centre forestier Saugues — Natur'Académie, votre avenir se cultive aujourd'hui — La Région Auvergne-Rhône-Alpes — Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Liberté Égalité Fraternité

CONTENU DE LA FORMATION

La formation se déroule sur 3 ans ou 2 ans (voir les conditions d'admission).

- Un enseignement général commun à tous les baccalauréats professionnels.
- Un enseignement professionnel spécifique à l'option qui permet d'acquérir :
  - des connaissances forestières
  - des compétences :
    - ✔ pour organiser et réaliser des chantiers forestiers de sylviculture et d'exploitation forestière,
    - ✔ pour réaliser des travaux de maintenance des matériels.
- 4 à 6 semaines de stage professionnel en 2nde Pro et 14 à 16 semaines en 1ère et terminale.
- Des chantiers collectifs en milieux agricoles, forestiers et en ateliers.
- Possibilités de stages à l'étranger.
- Des tournées forestières organisées par l'établissement.
- En 2nde PRO, une journée de travaux pratiques par semaine.
- Un module d'adaptation professionnelle spécifique à la conduite d'engins forestiers.
- Une formation aux premiers secours (SST).

DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Le Bac Professionnel est obtenu à l'issue de la Terminale par : 50% en contrôle continu et 50% en épreuves finales.

Le Bac Professionnel est attribué pour une note finale supérieure ou égale à 10. Après le Bac Pro, il est possible de poursuivre des études en BTSA (Gestion forestière, Technico-commercial «Produits d'Origine Forestière» ou autres…) ou en Certificat de Spécialisation.

imprimerie CHAMBRIAL CAVANAT - 63160 Billom Ne pas jeter sur la voie publique - Plaquette MAJ le 22/06/2023